

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 15 FÉVRIER, à 09 h 13, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 10 h 16).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MARCHAU Jean-Pierre/ MAMODE Nourjhan/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge/ DOKI-THONON Lisianne/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

MAILLOT Gérald

par KICHENIN Virgile

VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini

par HOAREAU Jean-François

VOLIA-GARNIER Laetitia

par LOWINSKY Jacques

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

À son départ (10 h 10 / Rapport n° 20/1-026)

BAREIGTS Éricka

par ASSABY Maximilien

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

| | | | |
|----------------|-------------------|----------------------------------|---------------------|
| MÉLADE Thierry | (lien de parenté) | bénéficiaire de bourse de voyage | Rapport n° 20/1-004 |
| BELDA David | (délégué/ Ville) | au titre de la SÉDRÉ | Rapport n° 20/1-005 |
| BELDA David | (délégué/ Ville) | au titre de la SÉDRÉ | Rapport n° 20/1-007 |

SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

| | | | |
|----------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| ADAME Brigitte | (déléguée/ Ville) | au titre de la SHLMR | Rapport n° 20/1-008 |
| ADAME Brigitte | (déléguée/ Ville) | au titre de la SHLMR | Rapport n° 20/1-014 |

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

| | | |
|-----------------|------------------|------------------------|
| HUBERT Richenel | sorti de 09 h 27 | du Rapport n° 20/1-002 |
| | à 09 h 43 | au Rapport n° 20/1-011 |
| BAREIGTS Éricka | partie à 10 h 10 | au Rapport n° 20/1-026 |

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 FÉVRIER 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

OBJET **Dénomination du Cœur vert familial de Saint-Denis**
"parc Jean-Pierre Espéret"

Jean-Pierre ESPERET, fervent défenseur de l'écologie, nous a quittés le samedi 11 janvier 2020.

Co-fondateur du parti écologiste à la Réunion, il devient Conseiller municipal de la Ville de Saint-Denis en 2008.

Elu délégué à l'environnement, à l'aménagement, à l'urbanisme et au foncier dans la première mandature, puis dans la seconde à l'urbanisme, au fleurissement de la Ville et à la Ferme pédagogique, Jean-Pierre ESPERET, avec son engagement pour la préservation de l'environnement, a été le principal défenseur du projet « Cœur vert familial ».

Elu rempli d'humanité, accessible et à l'écoute, il a mobilisé son énergie au service de l'intérêt des Dionysiens.

Homme consensuel et bienveillant à l'égard de tous, son travail de coordination sur ce projet avec l'équipe municipale, a permis la sortie de ce parc urbain en lui donnant une âme et une véritable identité.

Cet équipement phare de la Ville est devenu au fil des ans un véritable poumon vert de Saint-Denis, très fréquenté et plébiscité par ses habitants.

A travers cette décision de dénomination, les élus et les services qui ont eu le privilège de le côtoyer pendant toutes ces années, souhaitent honorer son travail.

Ce fan inconditionnel de la nature et du vélo, discret et visionnaire, nous a montré par ses actes, le chemin pour la préservation de notre environnement insulaire.

La Ville de Saint-Denis entend rendre hommage à Jean-Pierre ESPERET en dénommant le Cœur vert familial :

« PARC JEAN-PIERRE ESPERET ».

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 15 février 2020
Délibération n° 20/1-001

OBJET **Dénomination du Cœur vert familial de Saint-Denis**
"parc Jean-Pierre Espéret"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/1-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la dénomination du Cœur vert familial de Saint-Denis :

« PARC JEAN-PIERRE ESPERET ».

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Dénomination du Coeur Vert Familial de Saint-Denis

Parc Jean-Pierre ESPERET

